

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 82^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2021, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 2 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA 82^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2021, À LA SALLE NO 6 DE L'HÔTEL DE VILLE, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais (<i>par conférence web</i>)
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon

ABSENTS

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH (<i>par conférence web</i>)
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances (<i>par conférence web</i>)
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h 39.

En cette Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le président invite toutes les personnes présentes à avoir une pensée en soutien aux communautés autochtones afin de commémorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités en regard des pensionnats autochtones du Canada.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant le point 9.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 81^e séance régulière tenue le 19 août 2021
4. Administration et finances
 - 4.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 août 2021
 - 4.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 août 2021
 - 4.3 Correspondance
 - 4.4 Politique d'utilisation du véhicule de l'ARBJ
 - 4.5 Politique de télétravail pour les professionnels de l'ARBJ
5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Programme de virage numérique des entreprises
 - 5.2 Convention d'aide financière – Pôle jamésien d'économie sociale
6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1 Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
7. Programmes de soutien au développement économique
 - 7.1 PPE-007 – Études préalables pour de nouvelles unités d'hébergement – CHI
 - 7.2 PPE-008 – Analyse de marché pour une école de danse – CHI
 - 7.3 PSAE-013 – Financement d'activités entrepreneuriales – REG
 - 7.4 PSAE-014 – Diversification des services – REG
 - 7.5 SRE-031 – Moratoire
8. FE-036 – Remboursement de la créance et cession des actions
9. Divers
 - 9.1 PSAE-015 – Diversification de l'offre de services - REG
10. Prochaine séance
11. Questions du public
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 81^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 AOÛT 2021

Le procès-verbal de la 81^e séance régulière tenue le 19 août 2021 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 81^e séance régulière tenue le 19 août 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 AOÛT 2021

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 31 août 2021 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 août 2021, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 AOÛT 2021

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 août 2021 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 août 2021 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 14 août au 24 septembre 2021 est déposée pour information.

4.4. POLITIQUE D'UTILISATION DU VÉHICULE DE L'ARBJ

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a fait l'acquisition d'un véhicule en juillet 2021 afin de faciliter, coordonner et réduire les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'utilisation du véhicule doivent être adoptées afin de promouvoir l'usage sécuritaire et responsable dudit véhicule;

CONSIDÉRANT QUE ces procédures sont consignées sous forme de politique qui énonce les règles et responsabilités de l'employeur et de l'employé.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-05

D'ADOPTER la Politique d'utilisation du véhicule de l'ARBJ comme présentée, laquelle Politique prend effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ARBJ

CONSIDÉRANT QU'en mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire provoqué par la pandémie de la COVID-19, obligeant ainsi des milliers d'employeurs, dont l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) à implanter le télétravail de façon rapide et imprévue;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une année s'est écoulée depuis l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population et le retour des employés dans les bureaux des entreprises et organismes;

CONSIDÉRANT QUE le constat découlant de la pandémie démontre la possibilité pour les professionnels de l'ARBJ d'effectuer leurs tâches de façon occasionnelle en télétravail;

CONSIDÉRANT la volonté de l'ARBJ de poursuivre cette pratique, et ce, uniquement en fonction des modalités établies dans un outil développé spécifiquement au télétravail.

Sur proposition de Mme Julie Rivard, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-06

D'ADOPTER la Politique de télétravail pour les professionnels de l'ARBJ comme présentée, laquelle Politique prend effet à compter de son adoption.

D'AUTORISER la direction générale à mettre fin à la pratique du télétravail et conséquemment à la Politique, à tout moment, si elle le juge nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. PROGRAMME DE VIRAGE NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE le développement numérique des entreprises est un enjeu préoccupant pour la région;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de programme à l'échelle régionale, provinciale ou fédérale permettant de financer la création d'outils Web pour appuyer le virage numérique des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a bénéficié d'un soutien financier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et qu'il est possible de déployer un programme permettant le développement numérique des entreprises à même cette contribution;

CONSIDÉRANT QUE cela représente une opportunité pour l'ARBJ d'appuyer le développement régional.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-07

DE RÉSERVER 300 000 \$ pour le Programme virage numérique afin d'appuyer les entreprises individuelles et les PME dans le déploiement d'une stratégie marketing, l'augmentation de leur présence sur le Web et l'amélioration de leur capacité en littératie numérique;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tout document pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James relativement au partenariat financier dans le cadre de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PÔLE JAMÉSIEEN D'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE l'économie sociale est un vecteur essentiel au développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle jamésien d'économie sociale (PjÉS) a été mis sur pied afin d'agir comme instance régionale responsable de la promotion de l'économie sociale au bénéfice des populations jamésiennes;

CONSIDÉRANT QUE le PjÉS collabore, entre autres, avec les pôles d'économie sociale à l'échelle régionale et le Chantier de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation désire soutenir le développement de l'économie sociale pour la période 2021-2022 à 2023-2024 par le biais d'une convention d'aide financière.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-08

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James, pour et au nom du Pôle jamésien d'économie sociale, à poursuivre sa mission et ses activités sur le territoire dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

D'INVESTIR une somme maximale de 36 666 \$;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tout autre entente, contrat ou document administratif notamment avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et le Chantier de l'économie sociale pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2018-08-16-27 autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-09

D'ENTÉRINER les décisions de la direction générale d'octroyer des subventions totalisant **5 601 \$** pour les projets suivants :

PIEC-057 – Réparation du solage - MAT	2 276 \$
PIEC-058 – Aménagement de la cour extérieure - VAL	<u>3 325 \$</u>
Total	5 601 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1. PPE-007 – ÉTUDES PRÉALABLES POUR DE NOUVELLES UNITÉS D'HÉBERGEMENT - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans une démarche globale qui permettra aux propriétaires et gestionnaires de prendre une décision éclairée quant à la suite de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE le besoin pour de nouvelles unités d'hébergement à Chibougamau est clairement démontré;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires et gestionnaires ont les compétences requises pour mener à bien le projet.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-10

D'ACCORDER au promoteur une subvention maximale de 12 250 \$ pour la réalisation du projet « Études préalables pour de nouvelles unités d'hébergement ».

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PPE-008 – ANALYSE DE MARCHÉ POUR UNE ÉCOLE DE DANSE – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à diversifier l'offre de service local;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de marché s'inscrit dans une démarche globale de plan d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la promotrice est accompagnée par un organisme de développement économique reconnu.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-11

D'ACCORDER à la promotrice une subvention maximale de 1 610 \$ pour la réalisation de son projet « Analyse de marché pour une école de danse »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. PSAE-013 – FINANCEMENT D'ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES - REG

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact positif sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet reçoit l'appui des principaux partenaires économiques régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin régional.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-12

D'ACCORDER au Centre d'entrepreneurship nordique une subvention maximale de 61 572 \$ pour la réalisation de son projet « Financement d'activités entrepreneuriales »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. PSAE-014 – DIVERSIFICATION DES SERVICES - REG

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet aura un impact structurant sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM) répondent aux priorités de développement concertées de la région;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet permettra à la TJCM de poursuivre sa croissance.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-13

D'ACCORDER à la Table jamésienne de concertation minière une subvention maximale de 45 500 \$ pour la réalisation de son projet « Diversification des services »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. SRE-031 - MORATOIRE

CONSIDÉRANT l'arrêt temporaire des services en raison de la relocalisation de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a connu une baisse importante de sa clientèle depuis le 10 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a élaboré un plan d'action afin de rétablir la situation.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-14

D'ACCORDER un moratoire de trois mois sur le capital et les intérêts pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 et de reporter le terme du prêt et les versements conformément au nouveau calendrier de paiement, et ce, conditionnellement au respect des engagements du promoteur relativement au moratoire;

D'ACCORDER un moratoire additionnel d'au plus un mois pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 selon l'avancement des travaux prévus;

D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents afférents à ce moratoire pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FE-036 – REMBOURSEMENT DE LA CRÉANCE ET CESSIION DES ACTIONS

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a reçu une offre dans le cadre du dossier FE-036.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-15

D'AUTORISER la direction générale à négocier ou autoriser les termes de l'offre et à poser tout geste utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment, mais non limitativement, la signature de tout contrat, entente, quittance, résolution ou lettre de démission d'un administrateur dans le cadre de la transaction à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIVERS

9.1. PSAE-015 – DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES - REG

CONSIDÉRANT QUE le projet a comme objectif de diversifier l'offre de services en région;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est accompagné par une firme spécialisée dans le domaine des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra au promoteur de poursuivre sa croissance advenant un résultat positif des deux phases de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet aurait un impact structurant sur le développement de la région.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-16

D'ACCORDER à Réseau de communication Eeyou une subvention maximale de 30 000 \$ pour la réalisation de son projet « Diversification de l'offre de services »;

D'AUTORISER la direction générale signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 21 octobre 2021 par conférence Web.

Suivant la décision de messieurs Steve Gamache et Alain Poirier de Lebel-sur-Quévillon et madame Julie Rivard de ne pas briguer de nouveau mandat à titre d'élu municipal, le président ainsi que tous les membres présents profitent de l'occasion pour les remercier de leur grande implication au sein du conseil pendant leurs années d'administration.

11. QUESTION

Aucune question du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de Mme Julie Rivard, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-09-30-17

DE LEVER la séance à 11 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président